

CONFERENCE SPECIALE DES ETATS PARTIES A
LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE
AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE
DES ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU
A TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION

Distr.
GENERALE

BWC/SPCONF/SR.1
22 septembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1ère SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 19 septembre 1994, à 10 heures

Président : M. TOTH (Hongrie)

SOMMAIRE

Ouverture de la Conférence spéciale par le Président du Comité préparatoire

Présentation du rapport final du Comité préparatoire

Election du Président de la Conférence spéciale

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du règlement intérieur

Confirmation de la désignation du Secrétaire général de la Conférence spéciale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture des travaux.

GE.94-64378 (F)

SOMMAIRE (suite)

Election des vice-présidents de la Conférence spéciale et du président et des vice-présidents du Comité plénier, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs

Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

Examen du rapport du Groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé de définir et étudier du point de vue scientifique et technique des mesures de vérification éventuelles, et décision quant à de nouvelles mesures à prendre en vue de renforcer la Convention

La séance est ouverte à 11 h 10.

OUVERTURE DE LA CONFERENCE SPECIALE PAR LE PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE
(point 1 de l'ordre du jour provisoire)

1. M. TOTH (Président du Comité préparatoire) déclare ouverte la Conférence spéciale. Celle-ci est convoquée à la demande de la majorité des Etats parties, conformément à la Déclaration finale de la troisième Conférence d'examen.

PRESENTATION DU RAPPORT FINAL DU COMITE PREPARATOIRE (point 2 de l'ordre du jour provisoire)

2. M. TOTH (Président du Comité préparatoire) dit que, conformément à l'ordre du jour provisoire (BWC/SPCONF/L.1), il va maintenant présenter le rapport du Comité préparatoire (BWC/SPC/PC/6) qui a été adopté par consensus. Il avait été décidé que le Comité préparatoire s'occuperait essentiellement des questions d'organisation, étant entendu que les questions de fond seraient examinées à la Conférence spéciale elle-même.

3. Le rapport du Comité préparatoire contient des recommandations concernant notamment les dates et la durée de la Conférence spéciale, la participation, les arrangements financiers, la répartition des postes entre les divers groupes, le projet de règlement intérieur et la documentation de base. Le Comité préparatoire a confirmé l'accord intervenu au sujet de la présidence de la Conférence et il est par ailleurs parvenu à un accord sur la répartition des postes de président et de vice-président(s) des organes subsidiaires et des 20 postes de vice-présidents de la Conférence. Compte tenu des coûts estimatifs et d'autres facteurs, le Comité préparatoire a décidé que la session organisée à Genève durerait deux semaines et non trois, comme cela avait été suggéré précédemment. Il a en outre décidé de recommander à la Conférence spéciale d'examiner le règlement intérieur de la troisième Conférence d'examen et de l'adopter, mutatis mutandis. Ce règlement et l'ordre du jour provisoire font l'objet de deux annexes du rapport du Comité préparatoire. Il a été décidé que le rapport VEREX (BWC/CONF.III/VEREX/9), le rapport du Comité préparatoire et le Document final de la troisième Conférence d'examen constitueraient les documents de base dont serait saisie la Conférence spéciale. La question des dispositions financières à prendre pour la Conférence spéciale a également été examinée et il a été décidé de recommander que celle-ci adopte la même formule de partage des coûts que le Comité préparatoire. Le document présentant les coûts estimatifs (BWC/SPC/PC/4/Rev.1) a été remis aux délégations à la fin de la session du Comité préparatoire. En vertu de l'article 10 du règlement intérieur, le Comité préparatoire a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de désigner un haut fonctionnaire pour remplir les fonctions de secrétaire général provisoire de la Conférence spéciale; cette question sera à nouveau abordée lors de l'examen du point 6 de l'ordre du jour provisoire. Le Comité préparatoire a également examiné succinctement la question de la teneur du Document final. M. Toth remercie les délégations de leur coopération, de leur attitude constructive et de la volonté de compromis dont elles ont fait preuve pendant la session du Comité.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA CONFERENCE SPECIALE (point 3 c) de l'ordre du jour)

4. M. TOTH (Président du Comité préparatoire) invite le Secrétaire général provisoire de la Conférence à diriger les débats sur ce point.

5. M. KHERADI (Secrétaire général provisoire de la Conférence) dit que le Comité préparatoire a décidé de recommander à la Conférence spéciale que les fonctions de président soient assurées par M. Toth (Hongrie). S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence spéciale souhaite élire M. Toth au poste de président, par acclamation.

6. Il en est ainsi décidé.

7. M. TOTH (Hongrie) prend la présidence.

8. Le PRESIDENT remercie les délégations de la confiance qu'elles lui ont témoignée. La Convention sur les armes biologiques est le premier instrument juridique international visant à éliminer une catégorie d'armes de destruction massive. Elle a créé les conditions favorables à des négociations sur l'interdiction des armes chimiques et la destruction des stocks de ces armes et a donc ouvert la voie à la Convention sur les armes chimiques. Depuis la conclusion de la Convention sur les armes biologiques, la notion de sécurité s'est considérablement élargie et est devenue plus complexe. La priorité absolue a été donnée à la vérification et la sécurité est devenue une sorte de mot d'ordre pour les négociations à venir sur le désarmement. Tel est l'arrière-plan de la Conférence spéciale qui, à n'en pas douter, sera un succès.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 4 de l'ordre du jour provisoire)
(BWC/SPCONF/L.1)

9. L'ordre du jour provisoire est adopté.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR (point 5 de l'ordre du jour) (BWC/SPC/PC/6
(annexe II))

10. Le projet de règlement intérieur est adopté.

CONFIRMATION DE LA DESIGNATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE SPECIALE
(point 6 de l'ordre du jour)

11. Le PRESIDENT dit que, comme indiqué au paragraphe 26 du rapport du Comité préparatoire et conformément à l'article 10 du règlement intérieur qui vient d'être adopté, le Comité préparatoire a décidé d'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à désigner, en consultation avec les membres du Comité préparatoire, un haut fonctionnaire qui agirait au nom du Comité en tant que secrétaire général provisoire de la Conférence spéciale, étant entendu que celle-ci devrait confirmer cette désignation. M. Kheradi, Directeur adjoint du Centre pour les affaires de désarmement, a été désigné

par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour remplir ces fonctions. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Conférence spéciale souhaite confirmer la désignation de M. Kheradi au poste de Secrétaire général de la Conférence spéciale.

12. Il en est ainsi décidé.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE SPECIALE ET DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE PLENIER, DU COMITE DE REDACTION ET DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS (point 7 de l'ordre du jour)

13. Le PRESIDENT donne lecture de la répartition des postes recommandée par le Comité préparatoire :

Vice-Présidents de la Conférence spéciale :

Etats d'Europe occidentale et autres Etats : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède;

Mouvement des non-alignés et autres Etats : Brésil, Chine, Colombie, Cuba, Inde, Indonésie, Iran, Kenya, République populaire démocratique de Corée et Zimbabwe;

Etats d'Europe orientale : Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie et Roumanie.

14. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que ces désignations rencontrent l'agrément de la Conférence spéciale.

15. Il en est ainsi décidé.

16. Le PRESIDENT donne lecture des autres recommandations ci-après :

Président et vice-présidents du Comité plénier :

Président (Etats d'Europe occidentale et autres Etats) : M. Wesdal (Canada);

Vice-Président (Mouvement des non-alignés et autres Etats) : M. Fasehun (Nigéria);

Vice-Président (Etats d'Europe orientale) : M. Demyanenko (Ukraine);

Président et Vice-Président du Comité de rédaction :

Président (Mouvement des non-alignés et autres Etats) : M. Berguño (Chili);

Vice-Président (Etats d'Europe occidentale et autres Etats) : M. Starr (Australie);

Président et Vice-Président de la Commission de vérification des pouvoirs :

Président (Mouvement des non-alignés et autres Etats) : M. Eksteen
(Afrique du Sud);

Vice-Président (Etats d'Europe orientale) : M. Dembinski (Pologne).

17. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que ces désignations rencontrent l'agrément de la Conférence spéciale.

18. Il en est ainsi décidé.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS (point 8 de l'ordre du jour)

19. Le PRESIDENT suggère de revenir ultérieurement sur la question de la composition de la Commission de vérification des pouvoirs.

20. Il en est ainsi décidé.

EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CHARGE DE DEFINIR ET ETUDIER DU POINT DE VUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES MESURES DE VERIFICATION EVENTUELLES, ET DECISION QUANT A DE NOUVELLES MESURES A PRENDRE EN VUE DE RENFORCER LA CONVENTION (point 9 de l'ordre du jour)
(BWC/CONF.III/VEREX/9)

21. Le PRESIDENT dit qu'aucune délégation n'a manifesté l'intention de faire une déclaration à la séance en cours dans le cadre du débat général. A l'issue d'échanges de vues informels, il a été entendu que le débat général devrait être relativement bref. C'est pourquoi le Président suggère d'y consacrer les trois premières séances de la Conférence spéciale, après quoi les délégations pourront expliquer leur position et faire des propositions lors des débats qui auront lieu au Comité plénier. Le secrétariat l'a informé qu'il avait élaboré un programme de travail (BWC/SPCONF/L.2) tenant compte de l'accord qui venait d'intervenir. Ce programme de travail sera appliqué de manière souple.

22. M. BAIDI-NEJAD (République islamique d'Iran) demande au Président de confirmer que conformément à l'article 42 du règlement intérieur, des comptes rendus analytiques des débats de la Conférence spéciale seront établis par le secrétariat.

23. Le PRESIDENT donne la confirmation demandée.

La séance est levée à 11 h 50.
